

CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016 A 20H00

Présents : Mme DONZÉ Dominique, Mme JOUANNET Martine, M. ASSENARRE Louis, Mme HUISSOUD Chantal, M. DU BOIS Jérôme, M. GALICHET Cédric, M. ALLIOD Patrick, M. CHANEL Michel, DEQUENNE Bernard, Mme JANISZEWSKI Christiane, M. VOLPI Michel, M. PINEY Henri, Mme POMMES Kathy, M. ROSERES Jean-Pierre.

Excusés : Mme DUBOSSON Isabelle (procuration à M. PINEY), Mme DANIELSSON Carina.

Absents : Mme CRESPILO Sandrine. M. GIROD DE L'AIN Johann, M. GUASTALLA Guillaume.

20 H PRESENTATION DE LA PLATEFORME "Réseau rénovation" PAR HELIANTHE

En présence de Mme CHENU Vice-présidente en charge des affaires sociales, de la santé, du sanitaire et de la solidarité de la CCPG et de M. GIRANDIER responsable du service Agriculture - Climat - Energie de la CCPG.

- ORDRE DU JOUR -

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES- PERSONNEL**

- POINT N° 1 Factures acquittées (annexe)
- POINT N° 2 Engagements (annexe)
- POINT N° 3 Décision modificative N° 1 budget principal
- POINT N° 4 Modification du tableau des emplois

MAIRIE

- POINT N° 5 Autorisation donnée à Mme le Maire de défendre la Commune en Cour Administrative d'Appel - MOEHL ZENGIN C/ délibération PLU Commune

TRAVAUX - ENVIRONNEMENT - SECURITE

- POINT N° 6 SIEA - Eclairage public du chemin d'accès au restaurant scolaire et au centre de loisirs
- POINT N° 7 Renouvellement de l'adhésion au PEFC pour la période 2017 - 2021 (annexe)

ENFANCE ET JEUNESSE

- POINT N° 8 Convention MFR LA PALMA - Contribution au coût de la formation
- POINT N° 9 Participation aux dépenses des annexes sportives du Collège de GEX

URBANISME

- POINT N° 10 Autorisations d'urbanisme

COMMUNE

- POINT N° 11 Convention association CROZET MOTOCROSS (annexe)
- POINT N° 12 Dénomination de la place d'Avouzon
- POINT N° 13 Rapports des commissions

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

- POINT N° 14 Rapports des commissions

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20h30.

M. DU BOIS a été désigné secrétaire de séance.

OUVERTURE DE SEANCE

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - PERSONNEL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016.

Mme le Maire soumet le compte-rendu du Conseil municipal du 1 er septembre 2016 à l'approbation de l'assemblée.

M. CHANEL indique au sujet des détecteurs de remplissage des conteneurs que ceux-ci sont en place et en fonctionnement. M. CHANEL précise que s'il arrive que les conteneurs débordent c'est notamment du fait que la fréquentation se fait principalement le samedi et le dimanche.

Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 1 septembre 2016.

POINT N° 1

FACTURES ACQUITTEES

Mme le Maire présente les factures acquittées.

M. ALLIOD demande si l'assurance va prendre en charge les dégâts du TOTEM.
Mme le MAIRE confirme que l'assurance remboursera la totalité du montant.

POINT N° 2

ENGAGEMENTS

Mme le Maire présente les engagements.

M. DEQUENNE demande si la facture EDF de l'école correspond uniquement à l'école ?
Mme le MAIRE précise que ce n'est pas que l'école mais tout un ensemble de bâtiment.

M. DEQUENNE demande à quoi correspond le montant de 10 500 € du CDG
Mme le MAIRE explique qu'il s'agit de l'archivage de l'ensemble des documents de la mairie.

POINT N° 3

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL.

Mme le MAIRE explique que le 30 août 2016, la préfecture de l'Ain a informé la commune du montant du FPIC pour l'année 2016 : 33 978 €. Le montant est supérieur aux 28 000 € (22 600 € en 2015) budgétisés lors de la préparation du BP 2016. Il s'agit d'augmenter l'article 73925 de 6000 € en dépenses de fonctionnement et de diminuer l'article 6228 du même montant.

Mme le Maire précise que par ailleurs, après un calcul plus précis de la charge de la dette, il importe d'augmenter l'article 66111 de 2000 € et de réduire l'article 6228 du même montant.

FONCTIONNEMENT				
Chapitres / Articles	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation	Baisse	Augmentation	Baisse
014 / 73925	6 000.00 €			
66 / 66111	2 000.00 €			
011 / 6228		8 000.00 €		
TOTAL	8 000.00 €	8 000.00 €		

Vote : le Conseil Municipal, unanimité,
ADOPTER la décision modificative N°1 au budget principal.

POINT N° 4

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Mme le Maire expose qu'il importe de modifier le tableau des emplois et de transformer un poste d'adjoint technique de 1ère classe en poste d'adjoint technique de 2de classe pour permettre la nomination d'un fonctionnaire stagiaire.

Vote : le Conseil Municipal, unanimité,
APPROUVE la modification.
ADOPTÉ le nouveau tableau des effectifs comme suit à compter du 7 octobre 2016.

EMPLOIS A TEMPS COMPLET

- Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet ayant pour fonction l'organisation et l'encadrement du service technique.
- Deux postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise avec des fonctions polyvalentes d'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments,
- Deux postes d'adjoint technique 2ème classe avec des fonctions polyvalentes d'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments,
- Un poste d'adjoint technique 2 ème classe à temps complet assurant les fonctions d'aide auprès des professeurs des écoles, ainsi que la surveillance des enfants et l'entretien des bâtiments.
- Un poste d'adjoint technique 2 ème classe à temps complet s'occupant de l'entretien des bâtiments communaux et de la restauration scolaire.
- Deux postes d'agents spécialisés 1ère classe des Ecoles maternelles assurant une fonction d'aide auprès des professeurs des écoles du groupe scolaire "Les Chardons Bleus", de surveillance lors du repas et d'entretien du bâtiment scolaire,
- Un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles,
- Un poste d'attaché titulaire ou contractuel, exerçant les fonctions de DGS.
- Un poste de rédacteur titulaire ou contractuel,
- Un poste d'adjoint administratif 1ère classe exerçant des fonctions de secrétariat de Mairie (service comptabilité, élection, CCAS.....),
- Un poste d'adjoint administratif 2ème classe occupant les fonctions d'accueil et de secrétariat,
- Un poste d'adjoint administratif 2ème classe s'occupant de l'urbanisme, de l'état civil, des élections et administrativement de la voirie,

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

- Un poste d'ASEM 1ère classe à 24h par semaine.
- Un poste d'adjoint administratif 2ème classe à 20 heures par semaine s'occupant de la comptabilité,
- Deux postes d'adjoint technique de 2ème classe à 28 heures par semaine s'occupant de l'entretien des bâtiments communaux et du service au restaurant scolaire,
- Un poste sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux pour le service urbanisme à 20 heures par semaine occupant des fonctions d'instructeur,

EMPLOIS SAISONNIERS

- Un poste d'adjoint technique 2ème classe 1er échelon pour le mois de juillet, et,
- Un poste d'adjoint technique 2ème classe 1er échelon pour le mois d'août, créés par délibération N° 05/03 du 03 mars 2011, visée par la Sous-Préfecture de GEX le 11 avril 2011, afin d'assurer chaque année, le surcroît de travail conséquent au fleurissement estival et aux congés d'été du personnel technique titulaire.

MAIRIE

POINT N°5

Autorisation donnée à Mme le Maire de défendre la Commune en Cour Administrative d'Appel - MOEHL ZENGIN C/ délibération PLU Commune

Mme le MAIRE expose que les consorts MOEHL et ZENGIN ont adressé au tribunal administratif une requête sollicitant l'annulation de la délibération du 21 février 2013 approuvant la révision simplifiée PLU de CROZET. Ledit tribunal, par une décision du 26 janvier 2016 a rejeté cette requête. Les consorts MOEHL et ZENGIN ont interjeté appel de ce jugement.

Par un mémoire en réponse le Conseil de la commune conclut au rejet de la requête.

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à défendre la commune à la Cour Administratif d'Appel.

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la défense de la commune en justice.

TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – SECURITE

POINT N° 6

SIEA – ECLAIRAGE PUBLIC DU CHEMIN D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS.

Mme le MAIRE expose le programme détaillé de l'opération :

Montant des travaux : 12 500 € TTC

Participation du syndicat : 3 089.25 € TTC

Article 5 : 6 910.75 € TTC

Fonds de compensation de TVA : 2 050.50 € TTC

Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune : 449.50 €

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE le plan de financement proposé par le SIEA.
AUTORISE Mme le MAIRE à signer le plan de financement.

POINT N° 7

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PEFC POUR LA PERIODE 2017 - 2021

Mme le MAIRE expose que l'adhésion au Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) arrivera à échéance le 31 décembre 2016. Le renouvellement au PEFC pour une période de 5 ans est de 347.85 €.

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au PEFC pour un montant de 347.85 €.
AUTORISE Mme le MAIRE à signer le PEFC.

ENFANCE ET JEUNESSE

POINT N° 8

CONVENTION MFR LA PALMA – CONTRIBUTION AU COÛT DE LA FORMATION.

Mme le MAIRE expose qu'en raison des diminutions budgétaires, le CA de la MFR LA PALMA a décidé d'appliquer la loi du 17 juillet 1992 qui demande aux structures du secteur public non soumis au versement de la taxe d'apprentissage une contribution du coût de la formation.

Le montant demandé à la commune pour la formation de son apprentie actuellement à la MFR LA PALMA est le suivant :

1^{ère} année : 455 €
2^{ème} année : 455 €

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de participation.
AUTORISE Mme le Maire à signer la convention.

POINT N° 9

PARTICIPATION AUX DEPENSES DES ANNEXES SPORTIVES DU COLLEGE DE GEX.

Mme le MAIRE expose que la Commune de GEX a demandé une participation aux dépenses des annexes sportives du collège de GEX d'un montant de 142.86 € pour 2 élèves de CROZET.

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation d'un montant de 142.86 €
AUTORISE Mme le Maire à signer la convention.

URBANISME

POINT N° 10

AUTORISATIONS D'URBANISME

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décis	Décision
PC00113516B0027	04/08/2016	PRIMICERI Lorenzo	Les Sarsonnières	Villa individuelle disposant d'un étage, recouverte de tuiles béton Innotech de couleur gris ardoise et d'un crépi écrasé de ton pierre clair	22/09/2016	REFUS
PC00113516B0026	04/08/2016	BUBACH (GUSTAFSSON) Sofie	108 impasse des Quatre Saisons	Extension d'une maison individuelle existante pour la création d'un garage	27/09/2016	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113515B0002 M01	28/07/2016	SCI JEANNE RENE - M. SUCHET Patrick		La modification portera sur l'ajout de quatre fenêtres et le déplacement d'une par rapport au projet initial	29/09/2016	FAVORABLE
DP00113516B0033	28/07/2016	REVERDI Dominique	Chemin des Longets	Piscine	01/10/2016	TACITE
DP00113516B0032	21/07/2016	LE MEUR Jean-Yves	177 rue du Royaume	Mise en place d'une piscine acier enterrée de forme libre d'une surface de 33,39 M ² , longueur 9,22 M., largeur 3,64 M., le tout édifié au niveau du sol naturel. Filtration sable nécessitant une évacuation aux eaux pluviales ou usées. Sans maçonnerie de fond, ni dallage de catégorie N° 4	26/09/2016	TACITE
PC00113516B0021	21/06/2016	VIEIRA Bernardino	127 rue du Salève	Construction de deux nouveaux garages, destinés à de la location professionnelle	14/09/2016	REFUS
PC00113516B0017	02/06/2016	CHAPPAZ Jean Marcel	76 chemin du Quart	Le projet consiste à aménager un logement dans le volume existant de l'exploitation agricole. Il y a donc un changement de destination. La structure existante du bâtiment est conservée. Les remplissages seront effectués avec des matériaux traditionnels, et une isolation par l'intérieur est prévue.	19/09/2016	REFUS
PC00113516B0016	26/05/2016	BROCARD Sébastien	83 impasse des Jardins d'Hiver	Création d'une piscine couverte. Réalisation en ossature bois, recouverte d'aluminium laqué blanc pour les parties extérieures. Toiture végétalisée. Vitres coulissantes en périphérie pour ouverture à l'extérieur. Passage couvert entre la maison et l'espace piscine	14/09/2016	FAVORABLE AVEC RESERVE

COMMUNE

POINT N° 11

Convention association CROZET MOTOCROSS

M. DU BOIS explique que la convention arrive à son terme, il s'agit de la renouveler.

Mme le MAIRE précise que le terrain a été agréé pour l'entraînement et également pour la compétition.

Mme le MAIRE précise toutefois que l'organisation de compétitions pourrait poser des difficultés en raison notamment du manque de place de parking.

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec l'association CROZET MOTOCROSS

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention.

POINT N° 12

Dénomination de la place d'Avouzon.

M. DU BOIS explique que cette place est nommée rue de la Fontaine alors que la fontaine est de l'autre côté. Cela pose notamment des difficultés à de nombreuses personnes pour se situer.

M. DU BOIS propose d'appeler la place « Place du cercle » puisque le Cercle situé sur cette place est historique pour la commune.

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le nom suivant « Place du Cercle ».

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission travaux.

M. ASSENARRE précise que des demandes de devis ont été effectuées pour les travaux suivants :

Goudronnage

Rt de la télécabine abaissement de bordures en passage bateau pour 4 entrées.

M. PINEY fait remarquer que l'on va faire des ondulations sur la piste cyclable ce qui n'est pas adapté pour les cyclistes.

M. ASSENARRE indique que la hauteur de celles-ci ne posera pas de difficultés aux cyclistes.

Ch des Borgeats haut, reprise goudron sur 35 m environ

Les Hivouettes les écuries de Massoran

IMP de la Fruitière

Piège à matériaux CUILLE

Travaux terminés

Ch de L'ETRAZ

Arbogrimp coupe de 3 Chênes et un tilleul.

Commission enfance et jeunesse.

Mme HUISSOUD indique que le restaurant scolaire fonctionne bien.

Restaurant scolaire.

Elle indique que plusieurs réajustement ont été réalisés au self pour les plus petits, ainsi jusqu'à Noël ils resteront à table et les agents débarrasseront leurs plats.

Centre de loisirs.

Mme HUISSOUD indique que la commission commence à étudier l'aménagement intérieur du futur centre de loisirs.

Ecole

Elle précise que cette semaine s'est tenue la simulation de l'alerte incendie et que celle de l'alerte intrusion sera effectuée très prochainement.

Commission culture et associations

Vide grenier.

M. DU BOIS indique que le vide grenier s'est bien déroulé, les participants étaient très contents Il précise qu'environ 60 locations ont été effectuées.

La foulée.

La foulée s'est également Très cordialement bien déroulée
299 inscrits (269 l'année passée)

AG du sou des écoles

M. DU BOIS indique que Mme LACHAUX Laurie a démissionné elle sera remplacée par M. BERGERY Raphael.

INTERCOMMUNALITE ET ORGANISMES EXTERIEURS

Commission patrimoine

M. ALLIOD indique avoir effectué la visite de la crèche provisoire de Gex.

Commencé fin juin, elle est entrée en service le 26 septembre, compose de 22 modules l'ensemble donne bonne impression.

Des problèmes ont été rencontrés pour l'alimentation électrique (aujourd'hui en provisoire) date du raccordement définitif fin novembre) ainsi que pour le téléphone et internet.

La maison de l'aménagement et de l'urbanisme a été mise en service.

Commission eau et assainissement.

M. ALLIOD souligne l'intérêt de préserver le périmètre proche de notre captage/pompage qui devrait être étendu dans sa partie Nord/Est, ceci en raison de la présence régulière de gens du voyage sur cet espace sensible pour la commune.

M. ALLIOD indique que suite à la reprise en régie des services eau et assainissement par la CCPG, l'effectif sera désormais de 48 agents ; le site actuel de Prévessin ne peut plus convenir.

Il est donc envisagé d'acquérir le bâtiment S.T. Microelectronic sur le Technoparc de Saint Genis.

Le bâtiment envisagé est de bonne qualité et est adapté aux besoins de la future régie. Il est composé de bureaux modulables de 518 m² d'un stockage de 726 m² sur un tènement d'environ 5410 m².

Le prix négocié avec la direction de S.T. Microelectronic a débouché sur une proposition financière de 1.100.000 €; la commission de la CCPG a approuvé le choix.

Commission culture et tourisme

M. DEQUENNE apporte quelques précisions sur le devenir des OT du Pays de Gex.

La commission a proposé la solution temporaire de fusionner les associations sous la forme de 2 OT : OT Pays de Gex et OT Divonne, le conseil communautaire a validé cette proposition.
Le bureau des OT va rencontrer un juriste et un expert-comptable.
Le financement se fera via la CCPG par les subventions versées par les communes
La taxe de séjour actuelle est maintenue pour 2017, puis ce sera une taxe communautaire dès 2018.

Mme le MAIRE indique que le conseil communautaire a voté les nouveaux statuts
Une délibération sera prise prochainement par le conseil pour définir l'intérêt communautaire de chaque compétence.

M. PINEY demande si on a avancé sur l'estimation du terrain de MARIGNAN.
Mme DONZE précise que les dernières informations ont été reçues cette semaine, les informations seront donc communiquées lors du prochain conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain Conseil municipal ordinaire le 3 novembre 2016.

Séance levée à 22h30.

Affiché le : 20 octobre 2016.

**Le 20 octobre 2016.
Le Maire,
Mme DONZÉ Dominique**



DDays

